

OBJET : Versement d'une subvention de fonctionnement – association Le Planning Familial

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L2121-29,

Considérant que l'association Planning Familial assure une activité médicale, d'accompagnement social et socio-éducatif, ainsi qu'une activité de prévention notamment en matière de santé sexuelle, de vie relationnelle ou familiale, de lutte contre les violences sexistes, sexuelles, conjugales, intrafamiliales,

Considérant l'intérêt pour la Ville et ses habitants des projets portés par l'association Planning Familial,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 10 000€ à l'association Planning Familial pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°48

OBJET : Subvention de fonctionnement – association Le Planning Familial

L'association Le Planning Familial est un mouvement féministe d'éducation populaire, qui milite pour l'égalité femmes/hommes et la possibilité pour chaque personne de vivre une sexualité épanouie, à l'abri des grossesses non prévues et des infections sexuellement transmissibles. L'association défend le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'avortement et lutte contre les violences et les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle.

A cette fin, l'équipe salariée de l'association assure des permanences d'accueil, d'écoute d'information, de prévention et d'orientation ; des dépistages gratuits des principales infections sexuellement transmissibles ; des consultations en santé sexuelle ; des interventions auprès du public jeune et adulte ; des sensibilisations des professionnels ; et participe au réseau de santé sexuelle de la Métropole Rouen Normandie. Son centre de santé sexuelle, situé 41 rue d'Elbeuf à Rouen, accueille le public du lundi au vendredi.

La subvention proposée permet de soutenir le fonctionnement de l'association, et de poursuivre le développement d'actions sur le territoire de la Ville au bénéfice des sottevillaises et des sottevillais.